



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## services d'urgence

Question au Gouvernement n° 2831

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Serge Janquin, pour le groupe socialiste.

M. Serge Janquin. Monsieur le ministre délégué à la santé, depuis quelques semaines, le personnel des urgences d'un certain nombre d'hôpitaux est en grève. Nous vous savons très attaché à la qualité de l'accueil et des soins proposés par notre système de santé. Cependant, les services des urgences accueillent des malades dont l'état nécessite une prise en charge plus ou moins immédiate et le personnel, qui s'estime débordé, ne peut orienter suffisamment rapidement les patients qui nécessitent une hospitalisation. Dès lors, bien des malades patientent, parfois plusieurs heures, dans des conditions de confort précaire, sans assistance ni surveillance, et ils se sentent abandonnés.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer les causes conjoncturelles ou structurelles de cette situation et quels moyens vous comptez mettre en oeuvre, notamment en ce qui concerne les procédures d'admission, pour y remédier ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, c'est vrai, la situation dans les services d'urgence de nos hôpitaux n'est pas satisfaisante, et les personnels excédés, parfois en nombre insuffisant y sont fatigués. Je vous répondrai en dégageant les causes structurelles et conjoncturelles de cette situation. L'accroissement des demandes adressées aux urgences a été considérable: 11 millions de personnes y sont accueillies chaque année, et la fréquentation de ces services augmente de plus de 5 % par an. En dépit de nos efforts, de l'application des schémas régionaux d'organisation sanitaire, et du tri préalable des patients, dans l'unité de proximité d'accueil, de traitement et d'orientation des urgences - UPATOU - avant de les diriger vers les hôpitaux à plateaux techniques, malgré cet effort collectif, dis-je, il y a de plus en plus - et c'est un signe du succès de nos hôpitaux - de personnes qui se présentent aux urgences, dont beaucoup de cas dits «psychiatriques» ou «sociaux».

Nous avons consenti des efforts pour faire face à cet afflux. Les agences régionales d'hospitalisation ont consacré l'an dernier à ces services plus de trois cents millions d'enveloppe supplémentaire. Nous avons créé cent postes de praticien hospitalier et soixante-dix postes de praticien adjoint. Nous essayons de coordonner ces services avec les praticiens de ville, mais ceux-ci reçoivent de moins en moins d'urgences. C'est un phénomène sociologique, cela correspond à l'évolution de la profession. Ces médecins eux-mêmes dirigent de plus en plus de patients vers les urgences.

Nous sommes en concertation permanente avec les agents des services d'urgence, avec les praticiens et avec le personnel paramédical.

Trois groupes de travail sont à l'oeuvre pour le moment et vont nous présenter leurs conclusions.

Cela dit, il faudra, une fois de plus, consentir des sacrifices financiers, lesquels concernent la collectivité dans son entier et pas seulement le Gouvernement qui n'aurait qu'à sortir l'argent qu'il aurait dans sa poche.

Pour que l'accueil aux urgences soit satisfaisant dans notre pays - je le répète, ces difficultés témoignent de la confiance mise dans les urgences et la prise en charge hospitalière -, il faut aussi que les lits appelés «lits d'aval», c'est-à-dire ceux des services de médecine, soient en nombre suffisant pour prendre en charge les urgences, ce qui n'est pas le cas ! Un effort financier et de recrutement de personnel est donc indispensable. Nous y sommes préparés, mais nous avons besoin de votre soutien. (Applaudissements sur les bancs du

groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.)

## Données clés

**Auteur** : [M. Serge Janquin](#)

**Circonscription** : Pas-de-Calais (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2831

**Rubrique** : Établissements de santé

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 mai 2001, page 3658

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 mai 2001